

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE PARTAGE DE LA PRODUCTION—L'ACCORD DE 1963 RELATIF À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Avant hier, le ministre a essayé de répondre au très honorable député de Prince-Albert qui lui demandait s'il envisagerait de déposer les documents signés par le président actuel du Conseil du Trésor, le 7 juin 1963, concernant notre alliance commerciale et la recherche et le développement avec les États-Unis, avant de se rendre dans ce pays en fin de semaine.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Soit dit en passant, j'attends toujours mes deux \$10 du député de Prince-Edward-Hastings.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pepin: Pour ce qui est de la question, il y a une motion visant à faire déposer des documents, la motion n° 264 si ma mémoire est fidèle, qui fournira l'occasion à l'opposition et au député qui a présenté la motion de démontrer à la Chambre et au public canadien qu'il serait dans l'intérêt national de déposer les documents maintenant. J'attends les arguments probants.

M. Forrestall: Une question supplémentaire. Dois-je en déduire de la réponse du ministre qu'il existe en fait un document secret ou une entente secrète entre le Canada et les États-Unis concernant le maintien de la position du dollar, l'échange d'armes et un programme de dévaluation en recherche et développement?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, l'opposition cherche des fuites et des secrets à ce moment-ci. Je n'ai pas à considérer la question comme secrète parce qu'elle a été pleinement rapportée à la Chambre par le ministre de la Production de défense d'alors, qui est maintenant président du Conseil du Trésor, ...

M. Forrestall: Que non!

L'hon. M. Pepin: ... le 7 juin 1963. Je vous donnerai le numéro de la page du hansard.

M. Forrestall: Je l'ai lu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Meadow Lake a la parole. Le ministre soulève-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Pepin: Je soulève la question de privilège pour défendre la position du président du Conseil du Trésor.

M. Forrestall: Défendez votre propre position.

L'hon. M. Pepin: Quiconque se donne la peine de consulter le hansard du 7 juin 1963 ...

M. Forrestall: Je l'ai fait.

L'hon. M. Pepin: ... verra ...

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas une question de privilège mais un débat entre un député et un ministre. La présidence a donné la parole au député de Meadow Lake.

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL D'EMBOUCHE—LA MORT D'ANIMAUX PENDANT LEUR TRANSPORT—LE DÉDOMMAGEMENT DES PROPRIÉTAIRES

M. A. C. Cadieu (Meadow Lake): Ma question s'adresse au ministre des Transports et, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Elle concerne l'agriculture mais le ministre intéressé est également absent. Au cours de deux récentes expéditions de bétail d'embouche de l'Alberta, l'une de 700 têtes provenant de Fort Macleod et l'autre d'environ 900 têtes provenant de Brooks, par le CP, environ deux douzaines d'animaux ont crevé. Après vérification, des fonctionnaires du ministère de l'agriculture ont pu déterminer que la mort de ces bêtes à cornes n'était due à aucune maladie. Selon les explications du CP, une forte chute de neige qui s'était produite à Winnipeg n'avait pas permis qu'on leur fournisse assez de fourrage et d'eau ni qu'elles puissent se reposer suffisamment. Le ministre fait-il enquêter afin de découvrir pourquoi ces bestiaux n'ont pas reçu suffisamment de fourrage, d'eau et de soins à Winnipeg ce qui a provoqué leur mort pendant leur transport vers Toronto?

M. l'Orateur: A l'ordre. Pouvons-nous présumer que la question est posée? Si le député désire d'autres renseignements il lui est possible de poser une question supplémentaire. Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la première partie de cette question.

M. Cadieu: Une question supplémentaire. Le ministre fera-t-il en sorte que l'enquête soit rendue publique et que les propriétaires soient dûment dédommagés?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministère a récemment été informé de ce problème. Nous l'étudions dans son ensemble. Si nécessaire, nous ferons rapport à la Chambre en temps voulu.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA QUESTION DE LA DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN—LE CAS DU DOLLAR CANADIEN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Je profiterai de l'occasion pour lui souhaiter la bienvenue à son retour de la conférence du FMI à Rome. Étant donné que les rapports de cette conférence révèlent que le gouvernement des États-Unis va peut-être accepter une dévaluation d'au moins 5 p. 100 du dollar américain, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement canadien ne bloquera pas le dollar canadien à son taux actuel mais l'autorisera à flotter au gré du marché monétaire international?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, de nombreuses propositions ont été avancées à Rome et étudiées par les ministres des Finances et les gouverneurs de banques présents. J'ai expliqué très clairement notre position, en disant que, à notre avis, le dollar canadien devrait continuer à flotter et que le Canada avait subi les contreparties du rajustement du dollar américain au moyen du flottement du dollar canadien, que